





الهيئة المغربية لسوق الرساميل  
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ  
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Enfin, l'AMMC continuera ses efforts pour l'amélioration de sa performance organisationnelle, notamment à travers la valorisation de ses collaborateurs et la construction d'une culture d'entreprise forte.

#### A propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

Membre de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) depuis 1996, l'AMMC a signé, en 2007, la convention multilatérale d'échange et de coopération (Multilateral Memorandum of Understanding/MMOU) de l'OICV faisant du Maroc le 44<sup>e</sup> pays signataire et le 3<sup>e</sup> pays Africain. L'Autorité préside également depuis février 2020, le Comité Régional Afrique Moyen-Orient (AMERC).

<http://www.ammc.ma>

[www.ammc.ma](http://www.ammc.ma)

Pour plus d'information, veuillez contacter :

**Contact :**

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Mme Dania BOUHLAL

E-Mail: [danial.bouhlal@ammc.ma](mailto:danial.bouhlal@ammc.ma)

Tél: 07 07 29 19 31